

L'Echo de Paris

Bulletin Municipal d'informations (2/1999)

Éditorial

L'intercommunalité, ce mot mis à la mode par les médias, revient de plus en plus en force dans les commentaires administratifs. Cette expression se retrouve sous la forme de syndicats à vocations multiples ou bien de départementalisation tels l'aménagement de la Vallée de la Seine, la défense incendie, etc. La majorité des communes traînaient les pieds, sachant que toutes y perdraient un jour leur âme. Les choses se précisent, les chefs lieux de canton ou les bourgs centre s'approprient les créations d'entreprises, leurs élus monopolisent les conseils d'administration ainsi la spirale peut fonctionner afin de marginaliser l'ensemble des communes qui s'y attachent. Petit à petit, par exemple, les écoles ferment et sont remplacées par un regroupement pédagogique. Pour accélérer le mouvement (puisque il y a des récalcitrants) à défaut de loi, un décret est rendu immédiatement exécutoire. Ainsi les zones urbaines (dont nous faisons partie depuis l'arrêté préfectoral) tombent sous le coup de l'assainissement obligatoire. On ajoutera la départementalisation des centres de secours principaux d'incendie, puis le traitement des déchets ménagers et d'autres qui seront bientôt le jour. La seule chose que nous ignorons, c'est à quelle sauce nous serons mangés. Elle sera salée, évidemment, mais on laissera aux maires, le soin d'insérer les dépenses obligatoires aux budgets des communes, c'est la moindre des choses : ils seront au moins utiles pour cela.

L. Pasquet.

ALLEZ LES PETITS... !

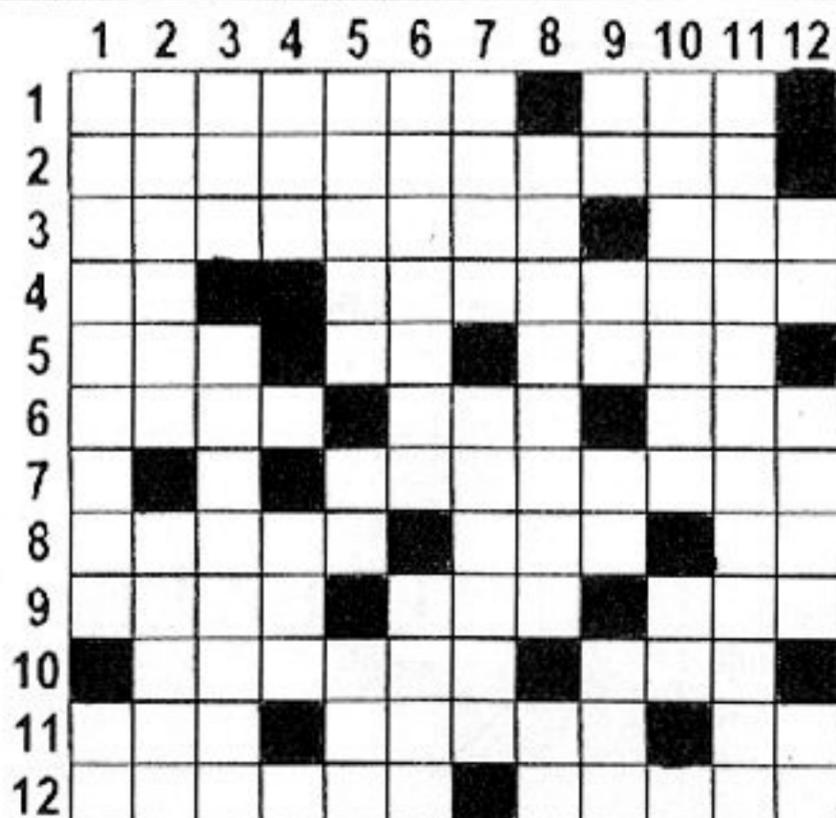


Au Sommaire :

- ☞ - Le Cruciverbiste - En Bref
- ☞ - Sécurité/Prévention - Etat Civil
- ☞ - Fête Patronale - 14 juillet 1999
- ☞ - Connaissez-vous la mairie ?
- ☞ - Reportage : Restauration et Centre de Loisirs
- ☞ - L'interview - Les Dossiers au Conseil
- ☞ - Départs en retraite
- ☞ - Dans le rétro - Construction de 10 pavillons OPAC
- ☞ - La Page des Associations
- ☞ - Cuisine - Jardin

Le Cruciverbiste

Réponse dans le prochain bulletin.



horizontalement :

1. Homme grand et fort - Habitation à loyer modéré
2. Crainte pathologique des lieux publics
3. Venait au monde - Nord, sud, est
4. Cité antique de la Basse Mésopotamie - Indices, présages
5. Action, manière de lancer - Note de musique - Ville de Suisse
6. Tronc d'arbre - Grand invalide civil - Adverbe de lieu
7. Déceptions, échecs
8. Insecte à abdomen annelé de jaune et de noir - Volcan des Philippines - Post-scriptum
9. Volcan de la Sicile - Durée écoulée depuis la naissance - Centre hospitalo-universitaire
10. Rivière du Brésil - Perroquet d'Amérique latine
11. Rivière d'Alsace - Bandages que l'on fixe à la jante des roues - Largeur d'une étoffe
12. Spectacle merveilleux - Mettre par écrit

verticalement :

1. Petit linge avec lequel s'essuie le prêtre - Conifère
2. Champignon comestible - Qui rend service
3. Ensemble des règles juridiques - Poisson osseux aux yeux rouges
4. Point d'union du membre antérieur du cheval avec le tronc - Rivière de France
5. Contraire d'apical - Petit cube - Petite pomme rouge et blanc
6. Avoir l'exclusivité de - Dermatose caractérisée par des boutons
7. Fleuve de l'Europe occidentale - Ville de Colombie
8. Instrument médical - Nombre entier
9. Hémoglobine - Négation - Prêtresse d'Héra - Volcan du Japon
10. Pièce de bois indépendante recevant un plancher au droit d'un mur - Chrome
11. Région de l'encéphale formée des pédoncules cérébraux
12. Symbole chimique de l'einsteinium - Né de - Infinitif

En Bref

📍 Changement de l'abri bus rue Emile Zola,

A L'ECOLE :

- 📍 Installation d'une bibliothèque,
- 📍 L'école maternelle et primaire accueille cette année 68 enfants,
- 📍 Départ de Mme MARQUET, remplacée par Melle GAGNIERE,
- 📍 Arrivée de Mme BEZIOT,
- 📍 Départ de Mme LEAUX et arrivée de Mme MOUSSIN

📍 Projet d'animation le 31 décembre 1999.

Sécurité/Prévention

Le B.S.R. Vous connaissez ?

Le B.S.R. – Brevet de Sécurité Routière – permet aux jeunes de conduire dès 14 ans un cyclomoteur dont la cylindrée n'excède pas 50 cm³ et la vitesse maximale 45 km/h.

C'est une formation en deux parties :

- une partie théorique : passée en classe de 5^e sanctionnée par l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R.). Elle est délivrée par l'Education Nationale.
- une partie pratique : ouverte aux jeunes titulaires de l'A.S.S.R., désireux de conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans. Il s'agit d'une formation de 3 heures de conduite en circulation effectuée sous contrôle d'un accompagnateur agréé (Auto-école le plus souvent).

Le B.S.R. est en vigueur depuis le 17 novembre 1997.

Tout jeune conducteur de cyclomoteur entre 14 et 16 ans doit pouvoir présenter aux forces de l'ordre la carte de l'A.S.S.R. validée au verso par le moniteur.

Sinon ? Une contravention de 2^e classe avec amende de 230 F.

Et n'oubliez pas le casque !

En 1996, 102 tués en France, 6 250 blessés dont 1 590 gravement.

J.M. CORBET, correspondant
De la Prévention Routière.

Etat Civil : 1er semestre 1999

Naissances

- CULOT Sylvia, le 25 janvier 1999
- GARREAU Marianne, Claire, Céline, le 07 février 1999
- PERIGUEUX Campbell, Yngwye, Brodie, le 01 avril 1999
- ROY Natacha, Jessica, Elisabeth, le 08 avril 1999
- ROY Laëtitia, Elsa, Nathalie, le 08 avril 1999
- MOULE Manon, le 19 avril 1999
- HERNANDEZ Anthony, Julien, le 18 juin 1999

Décès

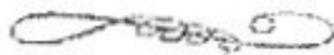
- RAINON Charles, le 06 janvier 1999
- HUG Jean-Pierre, le 22 mars 1999
- GRAMAIN Jacques, le 01 avril 1999
- GUILLIER, née SIROST Gabrielle, le 11 mai 1999

Mariages

- VILLAIN Christian et DIZET Karine, le 29 mai 1999

Fête Patronale

Elle s'est déroulée tranquillement, le beau temps était là, les manèges tournaient bien, par contre la piste de danse a été abandonnée, ce qui est bien dommage.



14 juillet 1999

Bonne ambiance, bonne participation de nos jeunes et aussi de nos moins jeunes.

Merci à tous de votre présence.



Pour votre curiosité, voici l'épreuve de la course au trésor proposée aux enfants de 10-15 ans :

« Apportez dix objets allant par paire »

A vous de jouer !!

Question subsidiaire :

« Où se trouve cette inscription :

O CRUX AVE ? »

(Réponse dans le prochain numéro)



Départ en Retraite

Une bien sympathique manifestation a eu lieu samedi 11 septembre 1999 à la salle des fêtes. Il s'agissait, en effet, d'honorer Madame J. MARQUET, directrice de l'école primaire et Madame H. LEAUX, assistante maternelle qui prenaient leur retraite.

Monsieur L. PASQUET, maire, devait d'abord rendre un hommage chaleureux en son nom et au nom de la municipalité, soulignant leur modestie et leur sens du devoir, ainsi que l'excellent souvenir qu'en garderont les écoliers qui se succédèrent depuis 1976 chez Mme MARQUET et depuis 1980 avec Mme LEAUX.

Il remettait ensuite à chacune une médaille de reconnaissance communale ainsi qu'une composition florale et un cadeau.

Le pot de l'amitié clôturait cette petite cérémonie.



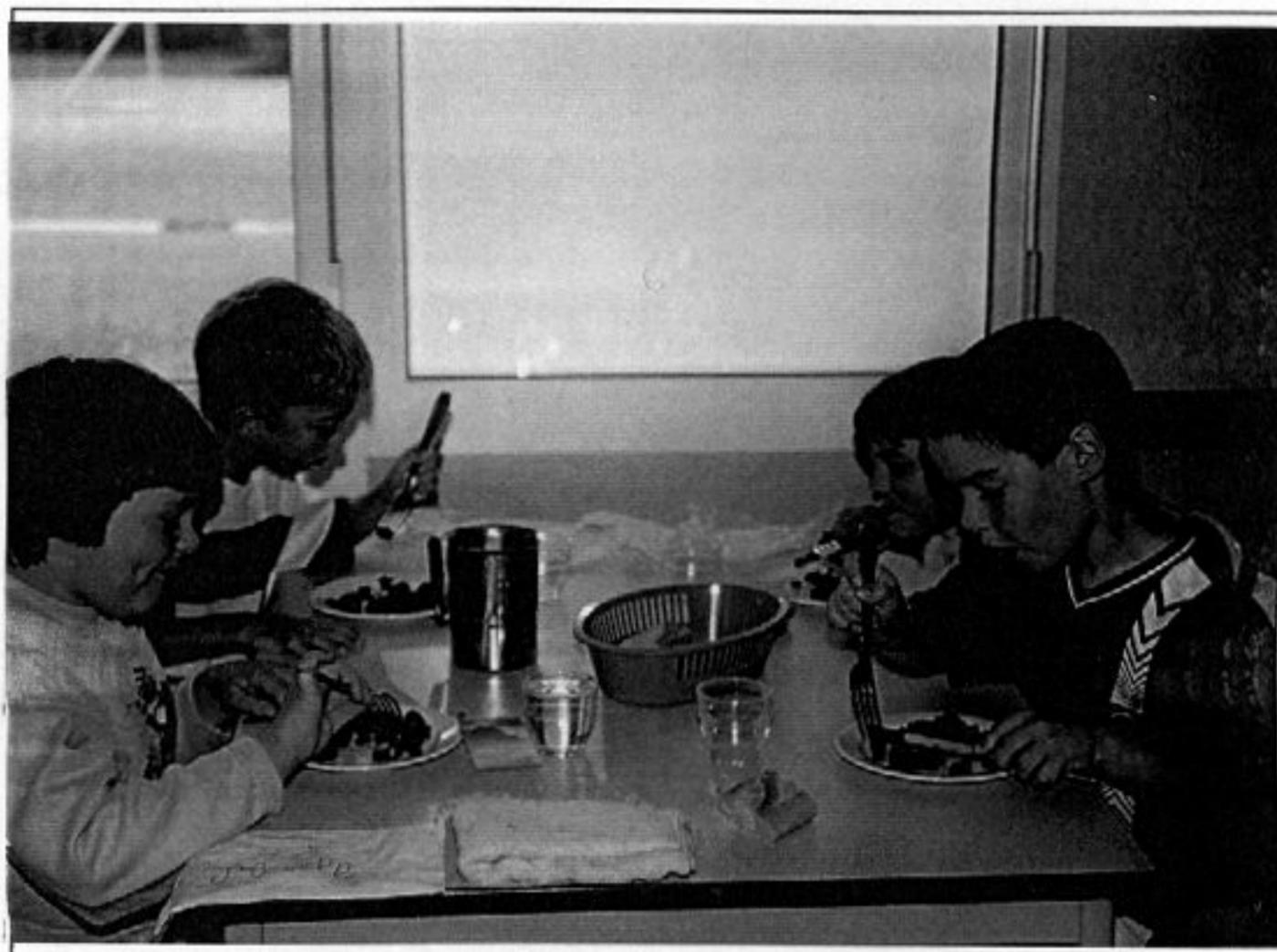
REPORTAGE : ENFANCE : LA RESTAURATION

Le 28 juin, une équipe du « BULLETIN MUNICIPAL » s'est rendu à la salle de restauration ouverte depuis les vacances de printemps.

7 enfants seulement ce jour là (la fin d'année scolaire est proche) mais l'effectif a atteint 17 et les prévisions pour la rentrée sont pleines de promesses.

Menu du jour :

- Macédoine de légumes,
- saucisses de Strasbourg,
 - Pommes purée,
 - Fromage,
 - Nappe caramel



« Tout se passe bien. C'est agréable et les enfants sont gentils » nous dit Madame LEAUX.

Maëlle pense que c'est bien organisé ; Aurélie et les garçons que c'est bon même si, un jour, la sauce qui accompagnait les merguez a laissé un souvenir un peu ... piquant.

Des souhaits : un petit meuble de rangement, un peu de décoration.

Patience, cela devrait pouvoir s'arranger et Bon appétit en attendant.

La restauration Scolaire est assurée par la Société A.P.I. dont la Direction Champagne Ardenne est implantée à Reims, la fourniture des repas cuisinés en liaison chaude est effectuée par un cuisinier de Saint Hilaire Sous Romilly.

ET LE CENTRE DE LOISIRS.

Organisé pour la première fois par la toute nouvelle Association « de Pars et d'Autres », le Centre de Loisirs a ouvert ses portes le 5 juillet 99 pour quatre semaines d'animation qui ont réuni 19 enfants (dont 5 de l'extérieur).

Pas le temps de s'ennuyer au Centre puisque, en plus des jeux et des promenades dans le village, les enfants sont allés à la piscine de Romilly ainsi qu'à la ferme pédagogique, au labyrinthe de maïs à Méry-sur-Seine, à Fontainebleau pour une visite du château et une belle randonnée dans la forêt et les rochers.

Ils ont eu aussi l'occasion de rencontrer les Anciens du Diamant 3 à la salle des fêtes. Sympathique contact entre générations.

Le mois s'est terminé par une petite fête, à la satisfaction des enfants et des parents spectateurs. La Présidente et ses collègues remercient l'équipe d'animation composée de Laetitia, directrice, Fabienne et Sandrine, animatrices.



L'Interview

L'Association « de Pars et d'Autres » créée en mars 1999, gère le centre loisirs. C'est en juillet dernier que le centre a accueilli pour la première fois des enfants. Cette expérience, nouvelle pour notre commune, a été supervisée par la Présidente de l'association : Madame Véronique CONTAT.

L'ECHO : « Mme CONTAT, quelles ont été vos motivations pour lancer ce centre de loisirs ? »

Mme CONTAT : J'ai tout d'abord ressenti le besoin grandissant d'un accueil pour les enfants, en dehors des périodes scolaires. Ce besoin m'a été signalé particulièrement par les parents qui exercent une activité professionnelle, surtout dans les familles où les deux parents travaillent pendant les vacances.

D'autre part, l'activité d'un centre de loisirs à Pars Les Romilly ne peut que dynamiser encore la vie de notre village.

L'ECHO : Quels sont les projets du centre de loisirs ?

Mme CONTAT : Le premier projet a été d'ouvrir le centre au mois de juillet aux enfants de la commune mais aussi des alentours, âgés de 5 à 11 ans. Ce que nous avons réalisé dès cette année: 1999. Nous souhaitons aussi pouvoir fonctionner pendant les petites vacances, à partir de février 2000. Plus tard, nous pensons offrir des activités aux adolescents.

L'ECHO : Quels obstacles avez-vous dus surmonter ?

Mme CONTAT : Le principal obstacle a été le temps. En effet, nous avons eu des délais

très courts pour créer l'association, pour lancer l'ouverture du centre en respectant les conditions et les normes imposées par Jeunesse et Sports, pour trouver une équipe d'animation et pour se faire connaître auprès des familles concernées, aussi bien à Pars qu'à l'extérieur.

L'ECHO : Quelles sont vos satisfactions ?

Mme CONTAT : Ma principale satisfaction a été l'intérêt des enfants pour le centre. En effet, plusieurs d'entre eux se sont réinscrits pour une semaine supplémentaire. Nous avons constaté une augmentation du nombre d'inscriptions à la fin de juillet, provenant surtout de l'extérieur du village. Ce qui m'encourage. C'est la réussite de cette première expérience ! »

Y. Van Ryseghem.

Les Dossiers au Conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL confie à Monsieur Jean DUPUY l'étude relative à la mise en place du portage des repas à domicile pour les personnes âgées.

La difficulté réside actuellement dans le peu d'adhésion en raison du prix du repas

Il est à l'étude un nouveau projet permettant de réduire ce prix en modifiant sa composition (un plat principal + 1 dessert, un plat unique, etc.....) Toutes les formules restent possibles et le projet est toujours d'actualité.

Les personnes concernées peuvent se rapprocher de Monsieur DUPUY.

Connaissez-vous la Mairie ?

Présentation des secrétaires :

Déjà à votre service depuis un an :

- Mme NACQUEMOUCHE Marie-Madeleine,
- Mme BERNARD LEMOT Béatrice



Horaires d'ouverture du secrétariat

<i>LUNDI</i>	FERMÉ LE MATIN	de 15 h 00 à 18 h 00
<i>MARDI</i>	de 9 h 00 à 12 h 00	et de 14 h 00 à 18 h 00
<i>MERCREDI</i>	FERMÉ LE MATIN	de 14 h 00 à 18 h 00
<i>JEUDI</i>	de 9 h 00 à 12 h 00	et de 14 h 00 à 18 h 00
<i> VENDREDI</i>	FERMÉ LE MATIN	de 14 h 00 à 18 h 30



Salle des fêtes : Mode d'emploi

Tarifs:

- Demi-journée : Locaux 680 F	- Week-End : Locaux 2 090 F
Extérieur 1 250 F	Extérieur 3 700 F
- Une journée : Locaux 1 400 F	- Association : 412 F
Extérieur 2 480 F	

La location entraîne le droit et l'usage normal et conforme du cahier des charges des locaux loués ainsi que toutes les installations qui les contiennent.

Il appartient à l'organisme locataire de prévoir lui même, s'il le juge nécessaire, l'assurance incendie et vol des installations qui y sont aménagées, les objets et matériels qui y sont entreposés, de telle façon que la commune ne puisse en aucun cas être recherchée ou mise en cause et que la réparation des dommages de toutes natures autres que l'incendie des bâtiments soit garantie sans le concours et l'intervention de la commune.

Les locaux seront évacués à l'expiration du délai fixé et devront être nettoyés et laissés dans l'état de la prise de location.

En cas de non respect de l'article III, les pénalités inscrites au cahier des charges seront appliquées sans restriction.

Il est interdit de fixer, ficher, coller, épingler et suspendre quoi que ce soit aux murs et plafond

Par soucis de sécurité et afin de ne pas dépasser la puissance électrique accordée, il est interdit d'ajouter des appareils électroménagers supplémentaires à ceux déjà existants.

Dans le Rétro

La Pêche à Pars

Notre ru , puisque tel est son nom, avait-il plus d'eau qu'aujourd'hui ?

En tout cas, on y pêchait comme en témoignent les extraits d'un procès-verbal de 1846.

« Cejourd'hui, deux août mil huit cent quarante-six, heure de quatre de relevée » ;

Nous, Nicolas Honoré BAZIN, adjoint, faisant par intérim les fonctions de maire de la commune de Pars, assisté de MM. Jean-Baptiste ROBLIN et Louis ROBLIN, conseillers municipaux, et de M. BLONDEL, receveur municipal de la dite commune.

Étant réunis à la maison d'école,

Avons déclaré... Il allait être procédé à l'adjudication à bail et aux enchères publiques du droit de pêche et de la coupe des herbages existant dans le ruisseau communal et le canal de dessèchement appartenant à la commune de Pars aux closes et conditions suivantes :

Art. 1 : Le présent bail du droit de pêche et de couper les herbes dans le ruisseau de Pars et le canal de dessèchement de la commune de Pars est fait pour trois années consécutives qui commenceront à partir de ce jour et finiront à pareille époque, deuz août mil huit cent quarante-neuf.

Art. 3 : Il aura le droit de couper les herbages dans tous les endroits des ruisseaux où il aura celui de pêcher mais seulement du côté limitatif de la commune de Pars.

Art. 8 : L'individu à qui la pêche sera adjudgée n'aura pas le droit d'empêcher les bestiaux qui parcourraient les pâtures communales d'aller au canal de dessèchement pour boire ou pour pâturer... »

Dix Pavillons : Un nouvel élan pour la Commune

LE TERRAIN

Le terrain sur lequel doit se développer le programme est situé rue du Château d'Eau. La zone constructible réservée à cette première tranche de pavillons située en limite de rue, occupe une superficie de 4 214 m².

Les parcelles sont desservies par une voie distribuant les pavillons des deux côtés.

A l'Est de cette zone à construire, le terrain est réservé pour une voirie future desservant l'extrémité du terrain et pour les tranches de construction d'une quinzaine de pavillons.

Suite à l'appel d'offre infructueux, les travaux débiteront au cours du dernier trimestre.

LES LOGEMENTS

Le programme consiste en la création de 10 logements individuels en simple rez de chaussée, réunis sous forme de maisons accolées par groupe de deux pour celles sur rue du Château d'Eau et de trois pour celles situées de chaque côté de la voie de desserte créée

La répartition est la suivante :

Type 2 pièces = 2 unités – lots 7 et 10

Type 3 pièces = 3 unités – lots 5-6 et 9

Type 4 pièces = 5 unités – Lots 1-2-3-5-8

Les logements répondent aux normes références d'habitabilité minimales HLM, augmentés de quelques mètres carrés pour offrir un espace agréable.

Chaque logement se voit adjoindre un garage et une place de stationnement complémentaire devant le garage

Les types 2 pièces sont étudiés pour répondre aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et seront plus particulièrement attribués aux personnes âgées ainsi que 3 types 3 et 1 type 4, les 4 types 4 seront attribués aux familles

Ces logements répondent aux aspirations actuelles en matière de confort et d'habitabilité et cette implantation au cœur du village favorisera très certainement une intégration efficace des nouveaux habitants.

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

Société de Chasse

Les membres du Bureau restent inchangés sauf :

Monsieur MICHAUD Pascal, membre sortant,
a été remplacé par Monsieur MICHAUD Laurent.

Le comptage de printemps semblait très prometteur en lièvres et légèrement en hausse pour la perdrix.

Le recensement d'automne, pour le lièvre est en légère baisse. Nous souhaitons que les chasseurs puissent en bon nombre, prélever leur capucin.

Malheureusement, comme à l'habitude, il nous faudra effectuer quelques lâchers pour combler le manque de gibier.

Au cours de l'exercice de chasse, par piégeage et déterrage, nous avons détruit :

- 4 renards,
- 2 blaireaux,
- 3 martres,
- 13 corbeaux,
- 9 ragondins
- 17 pies.

Cela demande une présence importante sur le terrain, mais le résultat est encourageant.

Cette année encore, nous avons au plan de tir une attribution de 2 chevreuils.

Nous constatons, également, une légère baisse des sociétaires, ceci étant dû à un nombre de jours de chasse toujours restreint, peu de gibier et trop de contrainte.

La chasse étant un loisir, il serait souhaitable que cette discipline puisse continuer encore bien longtemps et dans de meilleures conditions.

Le Président,
Jean PAYEN.

LA PAGE PRATIQUE

CUISINE

SALADE DE POMMES DE TERRE NORDIQUE

- Faire cuire des pommes de terre à chair ferme (Charlotte ou Nicolas) à la vapeur ou au micro-onde dans leur peau.
- Couper en petits morceaux des filets de hareng marinés la veille dans une vinaigrette aux échalotes.
- Mélanger ces harengs aux pommes de terre coupées en cubes
- Assaisonner avec la vinaigrette de marinade et servir tiède.

JARDIN

- Pendant les 2 mois d'automne : octobre – novembre, préparons nos quartiers d'hiver dès les premières gelées :
- Rabattre les rosiers pour qu'ils aient moins de prise au vent,
- Couper au ras du sol les plantes que l'on veut conserver en pleine terre et craignant le gel tels que les arums, les fuchsias et les couvrir de paille ou mieux de feuilles de fougères,
- Rentrer à l'abri toutes les plantes frileuses tels que les citronniers, daturas, lauriers roses, etc....
- Rentrer aussi les cactus et les plantes grasses en réduisant progressivement l'arrosage pour les maintenir au sec à partir du mois de novembre,
- Après avoir nettoyé vos plates bandes des plantes fleuries d'été, mettre en place les bulbes de floraison printanière (tulipes, narcisses...),
- Planter les myosotis, giroflées et pensées...

Animation

Pensez à votre Soirée du 31 décembre 1999
Il y aura de la musique et ...

Et dans quelques temps vous en saurez davantage !